

**REPUBLIQUE DU CONGO**

Unité -Travail-Progrès



**MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU  
PORTEFEUILLE PUBLIC**

.....

**PRESENTATION DU PROJET DE LOI  
DE FINANCES, EXERCICE 2024 A  
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Brazzaville le 4 novembre 2023

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2024, que nous avons l'honneur de vous présenter ce jour, se base sur les orientations de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à travers sa circulaire n°230006/PM-CAB du 22 août 2023 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024, publiée à la suite du débat d'orientation budgétaire organisé par le Parlement. Il définit les grandes orientations de la politique budgétaire du Gouvernement en 2024, qui a été élaborée avec pour cadre de référence :

- (i) l'application du programme de société du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSO NGUESSO, intitulé « **ensemble poursuivons la marche** », formalisé dans le Plan National de Développement (PND) 2022-2026;
- (ii) le Programme des Réformes Economiques et Financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (PREF-CEMAC) ;
- (iii) Le programme économique et financier conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Ma présentation va s'articuler autour des cinq (5) points suivants :

- 1. Contexte macroéconomique actuel et développement économique récent ;**
- 2. Orientation de la politique budgétaire de la loi de finances 2024 ;**

3. Principales hypothèses de la loi de finances 2024 ;
4. Principaux agrégats de la politique budgétaire ;
5. La situation de financement et de trésorerie.

## I- Du Contexte macroéconomique actuel et développement économique récent

### - Au plan international

Le projet de loi de finances pour l'année 2024 s'élabore dans un contexte international marqué par le **ralentissement** de l'activité économique mondiale qui, s'expliquerait par la persistance des entraves dans les chaînes d'approvisionnement, des pressions inflationnistes dues au conflit entre la Russie et l'Ukraine et du **resserrement** de la politique monétaire mis en œuvre par les principales banques centrales, pour contrer **l'inflation**.

Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI de juillet 2023, la croissance mondiale, reviendrait à son niveau le plus bas depuis 2020, soit 3,0% en 2023 et 2024, après une croissance de 3,5% en 2022. Ce repli de la croissance serait essentiellement dû aux contreperformances des pays avancés, notamment ceux de l'Europe.

Dans **les pays avancés**, en 2023, la croissance devrait diminuer de plus de la moitié pour se situer à 1,5% et s'établir légèrement à la baisse à 1,4% en 2024, en raison des effets persistants de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) sur la consommation privée et l'affaiblissement de l'industrie manufacturière et certains facteurs spécifiques.

*Aux **Etats-Unis***, la croissance devrait se contracter à 1,8% en 2023 et 1,0% en 2024, contre 2,1% en 2022. Ce ralentissement s'explique en

partie par le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine qui relève ses taux directeurs depuis plus d'un an.

**Dans la zone euro**, l'activité économique devrait s'inscrire dans la même tendance. Après une expansion de 5,3% en 2021, la croissance devrait se replier sensiblement en 2022 et 2023 à des taux de croissance respectifs de 3,5% et 0,9%, du fait des effets de contagion de la guerre en Ukraine, ainsi que par l'hypothèse d'un durcissement des conditions financières. En 2024, il est projeté une reprise de la croissance à 1,5%.

S'agissant des **pays émergents et en développement**, les perspectives sont plus favorables que dans les pays avancés. En effet l'activité économique resterait stable en 2023 à 4,0% pour se situer à 4,1% en 2024. **En Chine**, la croissance économique serait plus forte qu'attendue en raison principalement du rebond des dépenses de consommation et de l'activité dans le secteur des services. La croissance s'établirait ainsi à 5,2% en 2023 après 3,0% en 2022 pour revenir ensuite à 4,5% en 2024. **En Inde**, la croissance baisserait à 6,1% en 2023 contre 7,2% en 2022, à cause principalement de la baisse de la demande induite par le durcissement des conditions financières pour lutter contre l'inflation. En 2024, il est projeté une légère hausse de la croissance à 6,3%.

**En Afrique subsaharienne**, après un rebond de la croissance de 4,7% en 2021, la région enregistrerait une baisse de l'activité économique de 3,5% en 2023, contre 3,9% en 2022, du fait là aussi des conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine et le durcissement des conditions financières prises pour lutter contre l'inflation. En 2024, il est projeté un rebond de la croissance à 4,1%, sous l'hypothèse d'un assouplissement de la politique monétaire et d'une reprise de l'activité économique mondiale.

A propos de la zone **CEMAC**, la croissance économique se consoliderait avec une progression de 3,3% en 2023 contre 2,9% en 2022 en raison principalement du dynamisme du secteur hors pétrole. Après ce rebond en 2023, il est prévu une décélération de l'activité économique à 2,9% en 2024, du fait des contreperformances du secteur pétrolier.

#### - **Au plan national**

Suivant les projections du comité permanent de cadrage macroéconomique de septembre 2023, la croissance économique rebondirait à 4,4% en 2023 contre 1,7% en 2022 pour s'établir à 5,8% en 2024.

Du côté de l'offre, la croissance en 2024 serait tirée principalement par le secteur pétrolier (7,0%). Le secteur hors pétrole continuerait sa consolidation avec une croissance de 5,2% contre 4,7% en 2023. Cette vigueur serait soutenue principalement par le secteur tertiaire avec une croissance de 5,8% en 2024 contre 5% en 2023. Suivant les branches, cette croissance est portée principalement par l'agriculture, l'élevage et la pêche (6%), l'eau, l'électricité (6%) et le commerce, la restauration et le secteur hôtelier (5,3%). Les secteurs secondaire et primaire connaîtraient respectivement une croissance de 4,3% et 4%.

Du côté de la demande, la croissance économique serait soutenue par la consommation privée (8,8%) et les importations (14,9%). Les exportations devraient croître, passant de 3,9% en 2023 à 6,6% en 2024, tandis que les investissements bruts baisseraient à 2,6% en 2024 contre 3,8% en 2022.

S'agissant de l'inflation, elle devrait ressortir à 3,6% en 2023 en raison du relèvement des prix des produits pétroliers conjugué à la hausse des

pressions sur les prix des denrées alimentaires. En 2024, il est prévu un ralentissement des tensions inflationnistes qui se situeraient au-dessous de la norme communautaire de 3% en liaison notamment avec la baisse des prix des denrées alimentaires.

## **II-Orientation de la politique budgétaire de la loi de finances 2024**

L'objectif global de la politique budgétaire consiste à ramener le solde primaire hors pétrole à des niveaux susceptibles de générer des marges budgétaires suffisantes pour le financement de l'économie.

La politique budgétaire telle qu'énoncée s'appuiera sur la maximisation des recettes internes hors pétrole, la rationalisation des dépenses non prioritaires et une meilleure allocation des autres dépenses.

## **III-Principales hypothèses de la loi de finances 2024**

### **III.1 Hypothèses sur les recettes**

#### **Sur la fiscalité ordinaire**

En général, aucune mesure nouvelle se rapportant à la fiscalité n'a fait l'objet des dispositions abordées dans le projet de loi de finances pour 2024 en discussion ; ce qui amène à l'affirmation selon laquelle la pause fiscale va se poursuivre. Cependant des aménagements nécessaires sur certains impôts notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont apportés. Par ailleurs, l'augmentation des prix du carburant à la pompe, avec également le prélèvement de la TVA sur ce produit, va certainement encore contribuer à améliorer les performances en matière de TVA en 2024.

#### **Sur le pétrole**

Une **production pétrolière** prévue pour 2024 serait de **107,755 millions** de barils pour le prix d'un **baril du brut Congo à 75 \$** et un dollar qui se

change à 590 francs CFA. La part du Congo représente un taux de partage qui se situe à 29,9%.

### **Sur le gaz**

La commercialisation du gaz est annoncée clairement dans le projet du budget 2024. Ainsi, sur la base des consommations des trois principaux clients, il est retenu une production commercialisable évaluée à 1.827.860.000 sm<sup>3</sup> (un milliard huit cent vingt-sept millions huit cent soixante mille **standards mètres-cubes**). Les consommations de la Centrale Electrique du Congo (CEC) et celle de la Centrale Electrique de Djéno (CED) ainsi que les exportations du gaz naturel liquéfié (GNL) sont projetées respectivement à 929,1 millions ; 65,7 millions et 836,06 millions standards mètres-cubes, avec des taux de partage de production (part Etat) de 6,2% avec la CEC ; de 100% avec la CED et de 10% pour le GNL, produit entièrement destinée à l'exportation. C'est ainsi qu'il est inscrit dans ce projet du budget une production commercialisable gazière valorisée à 29,3 milliards de francs CFA.

### **Sur les recettes des administrations**

Dans le secteur forestier, toutes les taxes autrefois affectées directement à l'exécution des travaux d'entretien et de construction des ouvrages dans ce domaine vont servir au financement de ces dépenses pour une durée de deux ans, soit à la fin des contrats ayant justifié l'attribution à certaines sociétés du secteur, la réalisation desdits travaux. C'est pourquoi, pour tenir compte de la règle du produit brut, le niveau des recettes de ce domaine va passer à plus de 100% par rapport à l'inscription de 2023, pour se situer à 25 milliards.

Les frais des administrations vont aussi augmenter en considération de certains droits Etat, notamment le paiement des licences par certaines sociétés du domaine du numérique. En 2024, il est attendu de la société

nationale des pétroles du Congo (SNPC) des dividendes pour un montant de 15 milliards de francs CFA sur les résultats comptables de l'exercice 2023.

### **Sur les dons**

Les dons concernent les projets et activités ayant fait l'objet des conventions avec quelques partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ils vont baisser de 25%.

### **Sur les cotisations sociales**

Le niveau des cotisations sociales reste tributaire de celui des retenues opérées sur les salaires des agents de l'Etat et de celles provenant des établissements publics. Elles vont croître de 7%.

## **III.2 Hypothèses des dépenses**

Les secteurs sociaux vont figurer, comme lors des années précédentes, parmi les priorités en termes d'augmentation des allocations.

**Les dépenses de personnel** progressent de **7%** pour prendre en compte les recrutements notamment dans le secteur de l'enseignement et de la santé.

**La progression des dépenses de biens et services** de **10%** s'inscrit dans la logique des priorités accordées aux secteurs sociaux et de l'évolution de l'administration avec la création de nouvelles structures, pour couvrir certaines missions dévolues au Gouvernement.

**Le niveau des transferts et des subventions** s'explique par la prise en compte de certaines mesures à forte portée sociale dans certains secteurs afin d'atténuer les effets liés à l'augmentation des prix des carburants sur le panier de la ménagère. A cet effet, des subventions sont prévues pour



les sociétés publiques de production de l'électricité : centrale électrique du Congo (CEC) et (E2C).

En dépit de l'augmentation des prix du carburant à la pompe, la subvention à la congolaise de raffinage (CORAF), bien que réduite, va demeurer.

Une subvention pour faire face aux charges d'exploitation de la société de transport urbain (STPU) afin de redynamiser le service public est prévue dans le budget 2024.

Au niveau des comptes spéciaux du trésor, il est proposé une inscription de 25 milliards à des fins d'entretien des voiries urbaines, routes, et infrastructures.

**Les charges communes** baissent de 4%, en lien avec les réformes engagées pour une maîtrise effective des consommations publiques devant aboutir à une facturation au réel au cours de prochaines années.

**Le niveau des investissements** demeure à des proportions mesurées, malgré l'ampleur des besoins qui s'expriment à travers la demande des différents secteurs, en relation avec les six piliers du plan national de développement.

#### **IV-Principaux agrégats de la politique budgétaire**

Par nature, les principaux agrégats budgétaires se présentent de la manière suivante :

##### **IV.1 En matière de recettes**

**Les recettes fiscales** pour 2024 sont projetées à **935 milliards** de FCFA contre **798 milliards** de FCFA prévue dans la loi de finances rectificative 2023, soit une augmentation correspondant à un taux de progression de **17,2%**. Ces recettes proviennent de la fiscalité intérieure pour un montant de **749 milliards** de FCFA et de la fiscalité de porte à **186 milliards** de FCFA.

**Les dons, legs et fonds de concours** sont prévus à hauteur de **55,5 milliards de FCFA**, en nette régression de 25% par rapport à son niveau de 2023.

**Les cotisations sociales** sont à prélever pour un montant global de **84,7 milliards** de FCFA contre 79 milliards de FCFA en 2023, soit une progression de **7,1%**.

**Les autres recettes** se chiffrent à la somme de **1 549,9 milliards de FCFA** en 2024 contre 1 382 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de **12,2%**.

Les **recettes pétrolières** représenteraient plus de 95% des autres recettes, soient **1 464,9 milliards de FCFA**, en nette accroissement de **11,1%** par rapport à l'année 2023, conséquence de l'impact des recettes issues de l'exploitation de gaz comptabilisées, soit 29,3 milliards de FCFA.

#### **IV.2 Les agrégats en matière de dépenses**

Projetées à **2 088, 9 milliards de FCFA**, les dépenses du budget de l'Etat sont en nette progression de 4,6% par rapport à son niveau de 2023, soit un montant correspondant à **91,3 milliards de FCFA**.

Les dépenses budgétaires sont déclinées, par nature, ainsi qu'il suit :

- les **charges financières de la dette** sont arrêtées à 225 milliards de FCFA, soit le même niveau qu'en 2023 ;
- les **dépenses du personnel** sont projetées à la somme de **435** milliards de FCFA contre 406,0 milliards de FCFA en 2023 ;
- les **biens et services** vont progresser de 10,5% en 2024 pour se situer à **210 milliards de FCFA** contre 190 milliards de FCFA l'année passée ;

- les **transferts** sont prévus à **548 milliards** de FCFA en 2024 contre 542 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 2% ;
- les **dépenses d'investissement** sont fixées à **461 milliards** de FCFA contre 458 milliards de FCFA en 2024, correspondant à une légère augmentation de 3 milliards de FCFA. En moyens librement affectables, l'enveloppe est établie à **213 milliards de FCA**.
- les **autres dépenses** sont projetées à **67 milliards de FCFA** en 2024 contre 70 milliards de FCFA une année auparavant, ce qui correspond à une baisse de 3 milliards de FCFA.

### **Le solde budgétaire global**

**Avec un niveau de ressources budgétaires 2 625,081 milliards de FCFA et des dépenses budgétaires de 2088,951 milliards, se dégage un solde budgétaire global excédentaire de 536,130 milliards de FCFA** contre 335,617 milliards de FCFA en 2023. Cet **excédent budgétaire global** contribuera au financement des charges de trésorerie.

### **V- La situation de financement et de trésorerie**

Les **ressources et les charges de trésorerie** prévues dans le budget pour l'année 2024 s'élèvent respectivement à **342,5 milliards de FCFA** et **1 078 milliards de FCFA**. Il se dégage un **déficit de trésorerie et de financement de 735,5 milliards de FCFA** en 2024, **contre 563 milliards de FCFA** enregistré en 2023.

L'excédent budgétaire prévisionnel de 536,130 milliards de FCFA, ne permet pas de couvrir le déficit de trésorerie, laissant subsister un **gap de financement de 199,370 milliards de FCFA**.

La résorption de ce gap de financement, se fera grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, dans le cadre du programme en cours conclu avec le FMI.

Il importe cependant d'accélérer les réformes des finances publiques pour mieux mobiliser et centraliser les ressources intérieures, améliorer la qualité de la dépense, pour augmenter plus rapidement l'excédent budgétaire, en vue de la résorption du gap et la réduction du recours aux financements par emprunt.

Ce projet de loi de finances, exercice 2024 prévoit plusieurs mesures d'accompagnement au nombre desquelles on peut citer :

- La transformation du « Fonds sur le coronavirus » en « **Fonds pour la gestion des pandémies** » destiné à la riposte contre diverses pandémies ;
- La transformation du « Fonds national pour la vaccination contre le coronavirus, covid-19 » en « **Fonds national pour la vaccination** » pour le financement des campagnes de vaccination ;
- L'institution du « **Fonds national de l'entretien routier** », destiné au financement des activités d'entretien des infrastructures et des routes ;
- L'institution du « **Fonds d'aménagement des infrastructures forestières** », destiné au financement de l'aménagement des routes en terre, la construction des ponts et à la formation aux métiers du bois ;
- La création d'un fonds de concours intitulé « **Programmes des Réformes axées sur les Résultats (PforR)**, financé par la Banque mondiale pour la couverture des actions de réformes

organisationnelles et financières en cours dans le domaine des finances publiques ;

- L'opérationnalisation du **Fonds d'appui au service postale**, créé par la loi n°10-2009 du 25 novembre 2009, portant réglementation du secteur des postes, pour la couverture des zones et localités non couvertes par le service postal, en fixant dans la présente loi de finances, tel que prévu par les textes d'application de la loi n° 10-2009 précitée, le taux de contribution des opérateurs postaux ;
- L'institution au profit des communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso), d'une **taxe sur les déchets plastiques et ménagers**, destinée au financement des dépenses d'assainissement urbains ;
- L'institution d'un **Comité de suivi et d'évaluation des recettes budgétaires**, en vue de la détermination de la quote-part revenant aux collectivités locales et aux organismes communautaires ou internationaux, en plus des mécanismes de collecte, de recouvrement et de versement dans des comptes séparés ouverts à la banque centrale au profit de ces différentes entités.

De même, **en 2024, six (6) ministères pilotes exécuteront à titre expérimental, leurs budgets en mode programme**, en vue d'éprouver à la fois l'ensemble des mécanismes d'exécution du budget, et de reddition des comptes de ce nouveau mode de gestion budgétaire, ainsi que les procédures et les supports informatiques y afférents.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,**  
**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale,**  
**Honorables Députés,**

Telle est l'économie du projet de loi de finances pour l'année 2024 soumis à votre examen et approbation.

Je vous remercie pour votre aimable attention.